RCS : ST PIERRE DE LA REUNION
Code greffe : 9742

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST PIERRE DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00583
Numéro SIREN : 524 758 919
Nom ou dénomination : 5 AS

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2021 sous le numéro de dépôt 260

Copie certifiée conforme

04

5 AS
SAS au capital de 300 000 €
35, Avenue Charles Isautier ZI n°3
97410 – SAINT PIERRE
RCS DE ST PIERRE 524 758 919 N° Gestion 2001 B 583

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'A.G.O DU 30/06/2015

L'an deux mil quinze, le trente juin à 09h00,

A eu lieu au siège social l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société par Actions Simplifiées 5AS sur convocation du Président.

L'Assemblée est présidée par M. Luçay ARAYAPIN, Président

Le Président constate qu'est présent :

21S260

- M. Luçay ARAYAPIN, propriétaire de	2340 actions;
- M Dietrich ARAYAPIN, propriétaire de	150 actions;
- M. Yohan ARAYAPIN, propriétaire de	150 actions;
- Mme Marie Josée Charlette ARAYAPIN, propriétaire de	150 actions;
- Mme Coralie ARAYAPIN, propriétaire de	150 actions;
- SARL GARAGE ARAYAPIN N°2, propriétaire de	60 actions.

Soit au total six actionnaires présents, totalisant trois mille actions.

Le Président déclare que l'Assemblée est valablement constituée ; elle peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- accusé de réception de la lettre de convocation
- la feuille de présence
- le rapport de gestion 2014
- les comptes annuels 2014
- les textes des résolutions soumises au vote de l'Assemblée

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés à l'actionnaire quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A AY AC.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes clos le 31/12/2014;
- Affectation et répartition des résultats de l'exercice clos le 31/12/2014;
- Questions diverses.

Le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu et pris connaissance :
- du rapport de gestion et les explications du Président sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014;
- des comptes annuels clos au 31 décembre 2014;
approuve, dans leur intégralité, les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014 tels qu'ils ont été présentés faisant ressortir un bénéfice de 10 166 € ainsi que l'ensemble des opérations traduit dans ces comptes ou résumé dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus à la Direction de leur gestion pour l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté les soldes de l'exercice clos au 31 décembre 2014, décide d'affecter le bénéfice l'exercice de 10 166 € de la manière suivante :

Report à nouveau créditeur: 10 166 €

L'assemblée générale décide alors d'imputer la totalité du report à nouveau créditeur sur le solde du report à nouveau débiteur.

Ainsi, le solde du report à nouveau s'établirait à -24 892 € après affectation du résultat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au Président de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus aucun sujet ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9h30.

De tout ce qui figure ci-dessus, a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président.

Saint Pierre, le 30/06/2015

SAS 5AS

35, AVENUE CHARLES ISAUTIER ZI N°3
97410 SAINT PIERRE

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2014

BILAN / COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE COMPTABLE

ST Pierre le 31/12/2020

Certifié conforme par le représentant légal -

BILAN
COMPTE DE RESULTAT

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2015

Désignation de l'entreprise : SAS 5AS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 35 AVENUE CHARLES ISAUTIER 97410 SAINT PIERRE — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 5 2 4 7 5 8 9 1 9 0 0 0 1 2 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le : 31/12/2014 Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	531	AG	230	300
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	1 600 000	CV		1 600 000
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	20	BE		20
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
ACTIF IMMOBILISÉ *	TOTAL (II)	BJ	1 600 551	BK	230	1 600 320
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	168 608	CA	122 200	46 408
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	3 455	CG		3 455
ACTIF CIRCULANT	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	172 064	CK	122 200	49 864
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 772 615	1A	122 430	1 650 184

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR 166 000

Clause de réserve de propriété : * | Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Mtae (2015)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS 5AS

Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000)	DA	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	-35 057
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	10 166
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	275 108
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	822 757
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	249 048
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	30 406
	Dettes fiscales et sociales	DY	49 085
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	223 778
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 375 076
	Écart de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 650 184
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	736 527
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	304

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Mtae (2015)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts). (3)

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052 2015

Désignation de l'entreprise : SAS SAS

Néant [ ] *

			Exercice N				
			France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue – biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue – Services *	FG	216 619	FH		FI	216 619
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	216 619	FK		FL	216 619
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	90 931
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	307 550
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	33 919
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 722
	Salaires et traitements *					FY	115 769
	Charges sociales (10)					FZ	13 280
	DOTATIONS D'EXPLOITION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements *					GA	177
	DOTATIONS D'EXPLOITION – Sur immobilisations – dotations aux provisions *					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITION – Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	102 200
	DOTATIONS D'EXPLOITION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	0
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	267 069
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	40 481
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	32 025
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	32 025
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-32 025
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	8 455

(RENVOIS : voir tableau n°2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Ntae (2015)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2015

Désignation de l'entreprise : SAS 5AS

Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 878
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 878
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	168
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	168
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 710
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III +V + VII)		HL	309 429
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	299 262
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)		HN	10 166

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY	
	Dont Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3)	Dont Crédit-bail mobilier *	HP	
	Dont Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	410
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
PENALITES SOCIALES	168	
DIVERS		168
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR EXERCICES ANTERIEURS		1 711

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N charges antérieures	Exercice N Produits antérieures

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Mtae (2015)

AC AY DY

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 650 184 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 216 619 € et dégageant un bénéfice de 10 166 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/05/2015 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce – articles L.123-12 à L.123-28 et R123-172 à R123-208)
(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement ANC n°2014-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret du 29/11/83 ainsi que des règlements ANC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2014 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier fiscal

Evaluation des immobilisations corporelles
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-4°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise état d'utilisation de ces biens.

Evaluation des amortissements
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-5°)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-2°

Détail des charges à payer
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23°

Désignation	Montant
Intérêts courus	305
Personnel provision pour congés payés	10 918
Charges sociales pour congés payés	1 878
Etat charges à payer	193
Total	13 294

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2015

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS 5AS

Néant ☐ *

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste.	
			1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ			D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	531		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG			KH		KI	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ			KK		KL	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM			KN		KO	
CORPORELLES – Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP			KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS			KT		KU	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *	KV			KW		KX	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	KY			KZ		LA	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB			LC		LD	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	LE			LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH			LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK			LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III	LN			LO		LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G			8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations	8U	1 300 000		8V		8W	300 000
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	1P			1R		1S	20
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	1T			1U		1V	
FINANCIERES	TOTAL IV	LQ	1 300 000		LR		LS	300 020
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	1 300 531		ØH		ØJ	300 020

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virements de poste à poste		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
			1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW	531	1X		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
CORPORELLES – Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML		
CORPORELLES – Autres Immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
CORPORELLES – Autres Immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
CORPORELLES – Autres Immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU		
CORPORELLES – Autres Immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG		NH		NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
FINANCIERES	Autres participations	IØ		ØX		ØY	1 600 000	ØZ		
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C	20	2D		
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F		2G		
FINANCIERES	TOTAL IV	I3		NJ		NK	1 600 020	2H		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK		ØL	1 600 551	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Mtae (2015)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2015

Exercice N clos le 31/12/2014

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art.238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 5AS

Néant [X]*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ..... –

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Mtae (2015)

DGFiP N° 2055 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise SAS 5AS — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	53	PF	177	PG		PH	230
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst.générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	53	ØP	177	ØQ		ØR	230

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc am.divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III +IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Mtae (2015)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2015

Désignation de l'entreprise SAS 5AS

Néant ☐*

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art.237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art.39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des Immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations : - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	90 521	6U		6V	90 521	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	20 000	6Y	102 200	6Z		7A	122 200
	TOTAL III	7B	110 521	TY	102 200	TZ	90 521	UA	122 200
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	110 521	UB	102 200	UC	90 521	UD	122 200
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	102 200	UF	90 521		
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Mtae (2015)

AC A7 D4

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2015

Désignation de l'entreprise : SAS 5AS

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques – Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques – Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 608		2 608		
	État et autres collectivités publiques – Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques – Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	166 000				166 000
Charges constatées d'avance		VS					
	TOTAUX	VT	168 608	VU	2 608	VV	166 000
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	822 757	184 208	638 549	
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	30 406	30 406		
Personnel et comptes rattachés		8C	16 066	16 066		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8 546	8 546		
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	22 831	22 831		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 641	1 641		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	249 048	249 048		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	223 778	223 778		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
	TOTAUX	VY	1 375 076	VZ 736 527	638 549	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	249 048
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	122 393	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.		

Copyright Mtae (2015)

AC A7 D4